



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION













MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Création d'un quai et d'une plateforme au port fluvial
de Béthune-Beuvry**

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 24 Juillet 2026 à 12:00

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
37, rue du Plat
BP 725
59034 LILLE Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Création d'un quai et d'une plateforme au port fluvial de Béthune-Beuvry
	Mode de passation	Marché à procédure adaptée
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Variante autorisée pour le lot VRD
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	6
3.2 - Représentant de l'acheteur	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site obligatoire	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des marchés.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Création d'un quai et d'une plateforme au port fluvial de Béthune-Beuvry

Lieu(x) d'exécution :
Port fluvial de Béthune-Beuvry, Avenue Washington, 62 400 Béthune

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	GENIE CIVIL FLUVIAL - QUAÏ
02	VRD

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	CREATION DU QUAÏ ET DE LA PLATEFORME
	TO001	AIDE AU FONCAGE DES PALPLANCHES
	TO002	PROTECTION D'ACCOSTAGE QUAÏ OUEST
	TO003	DRAGAGE
02	TF	VRD

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112500-0	Travaux de terrassement
45232410-9	Travaux d'assainissement

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45232410-9	Travaux d'assainissement

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

2.3 - Variantes

Les variantes sont interdites pour le lot 1.

La remise d'une variante est autorisée pour le lot n°2 - VRD avec les conditions suivantes :

- Le nombre maximal de variantes pouvant être proposé par l'entrepreneur est fixé à **1 (un)**.
- La variante ne pourra porter que sur la structure de la plateforme arrière du quai, et plus précisément sur les couches de forme et couches d'assise de cette structure. La variante n'est pas autorisée sur la couche de roulement.
- La variante est encadrée et doit respecter les clauses suivantes sous peine d'être éliminées.
- Les justificatifs Alize de la variante doivent également être remis à l'offre
- Les performances des matériaux proposés seront conformes à la norme de dimensionnement NF P 98-086, en particulier pour ce qui concerne les valeurs maximales applicables aux enrobés d'assise

Dans tous les cas :

- La portance employée sur la couche de forme dans les notes de calcul pour justifier les structures variantes ne pourra pas excéder 80 MPa.
- L'arase en place dans les sols devra être considérée AR0.
- L'indice de gel de la structure devra être à minimum de 165 °C/Jour.
- Les matériaux proposés en variante doivent strictement venir de carrières.
- Les matériaux recyclés sont proscrits.
- **A l'exception du reclassement d'arase**, l'ensemble des matériaux traités aux liants bitumineux ou hydrauliques devront être malaxés en centrale et disposer d'études de formulation datant de moins de deux ans.

Trafic à considérer :

- 75 Poids Lourds de 40 Tonnes par jour
- 10 Passages de pelle chargée de 35 tonnes à pneus par jour (FT de la pelle annexée au CCTP du lot 2)
- Durée de vie de la structure : 20 ans
- Accroissement du trafic : 1 % par an
- Risque : 5 %

Les documents et logiciels de référence à employer sont :

- Le logiciel ALIZE 1.5 pour les calculs de dimensionnement

- Le logiciel ALIZE GEL pour le calcul de tenue au gel - dégel de la structure

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Représentant de l'organisme acheteur : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupeement VALETUDES/ AXONEO ayant pour mandataire VALETUDES
6 rue Tholozé
59300 VALENCIENNES

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est :

- VALETUDES pour le lot 1
- AXONEO pour le lot 2

3.4 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique extérieur n'est prévu pour cette opération.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux 2 lots
- Le cahier des clauses techniques particulières communs aux 2 lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot 1 et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot 2 et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF) pour les lots 1 et 2
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour les lots 1 et 2
- Le cadre de sous-détail des prix
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat pour le lot 1, limité à 40 pages maximum (hors annexes)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat pour le lot 2, limité à 40 pages maximum (hors annexes)
- Les annexes techniques :
 - le calendrier prévisionnel des travaux
 - les plans topographiques et bathymétriques
 - les rapports géotechniques
 - le rapport d'analyse des sédiments
 - le plan général de coordination
 - les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
 - le règlement d'exploitation du port
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
LOT 1 : FNTF 1421 et 1422	Non

LOT 2 : FNTP 2331, 2342, 331, 3321, 3322 et 5154	Non
--	-----

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Conflit d'intérêts

Afin qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le pouvoir adjudicateur, s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au pouvoir adjudicateur qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avèreraient pas suffisamment convaincants pour le pouvoir adjudicateur, sa candidature sera rejetée.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF)	Non
Le sous-détail des prix	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Un certificat de visite du site	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions techniques et environnementales que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat Pour les lots 1 et 2, une trame de mémoire sera à respecter reprenant un nombre de pages limité.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site obligatoire

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite sur site est obligatoire pour que le candidat puisse pleinement s'appropriier le besoin du pouvoir adjudicateur. Elles se dérouleront soit le lundi 29 juin 2026 à 10h, soit le mercredi 08 juillet à 14h30.

Personne(s) susceptible(s) de réaliser la visite :

·ROUSSEAU Cécile (VNF) : 06 99 19 14 31 email : cecile.rousseau@vnf.fr

·BROQUET Sarah (VALETUDES) : 03 21 57 71 55 email : sarah.broquet@valetudes.fr

·DEVILLERS Armelle (AXONEO) : 03 28 35 06 10 email : armelle.devillers@axoneo.fr

Une attestation de visite devra être remplie à l'issue de la visite en 2 exemplaires (un pour le candidat, un pour VNF) conformément à la pièce transmise au DCE.

La visite est justifiée par l'objet de la consultation et nécessaire à l'établissement de l'offre.

L'obligation de visite n'a pas d'autre objet que celui de permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer que les candidats connaissent les contraintes du présent marché. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite pourra être déclarée irrégulière.

Un candidat qui est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie des contraintes du présent marché, peut être dispensé de cette visite obligatoire sans que son offre soit considérée comme irrégulière (CAA de Bordeaux, 7 juillet 2016, n° 14BX02425)

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VNF - Direction Nord-Pas-de-Calais (Bureau Commande Publique)
37, rue du Plat
BP 725

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de fichier verrouillé électroniquement, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra demander à l'opérateur économique concerné de procéder à l'envoi d'un fichier électronique déverrouillé.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 1 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique décomposée comme suit :	40.0 %
<ul style="list-style-type: none">• Méthodologie de réalisation du quai - 10 pts• Méthodologie de renforcement du quai existant - 5 pts• Méthodologie de raccordement aux existants - 5 pts	

<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de démolition de la berge existante et comblement à l'arrière du rideau - 10 pts • Planning prévisionnel - 10 pts 	
<p>3 -Valeur environnementale décomposée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositions environnementales pour réduire les émissions et limiter les nuisances de chantier - 3 pts - Dispositions environnementales pour la gestion et la valorisation des déchets et matériaux - 3 pts - Dispositions environnementales pour limiter les pollutions accidentelles, et plus particulièrement sur le milieu aquatique - 4 pts 	10.0%

Pour le lot 2 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
<p>2-Valeur technique décomposée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des contraintes du marché - 10 pts - Moyens matériels et humains - 5 pts - Méthodologie proposée pour la réalisation des travaux - 7 pts - Analyse des inter relations avec le lot 1 - 8 pts - Planning Temporalisé avec justification des délais, détermination des points d'arrêt et points critiques - 10 pts 	40.0 %
<p>3 -Valeur environnementale décomposée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositions environnementales précisant les cibles environnementales à viser et les mesures associées - 4 pts - Dispositions environnementales précisant les procédures d'autocontrôles qu'elle suivra pour juger du respect des objectifs fixés - 4 pts - Bilan environnemental en fin de chantier - 2 pts 	10.0 %

Note prix:

Critère n°1 « prix des prestations » (noté sur 50) : apprécié par rapport à l'offre la moins disante, en utilisant la formule suivante :

$$\text{Note} = 50 \times \frac{\text{MOMD}}{\text{MOJ}}$$

où :

MOMD : Montant de l'offre la moins disante.

MOJ : Montant de l'offre jugée.

La note sera arrondie à 1 chiffre après la virgule.

Critères technique et environnemental

L'attribution des points s'effectuera selon la notation suivante :

0 % – Absence Réponse inexistante ou hors sujet
25 % – Très insuffisant Réponse très lacunaire Incompréhension du besoin ou traitement très partiel Aucune méthodologie ni justification
50 % – Insuffisant Réponse partielle couvrant certains attendus Méthodologie peu développée ou peu adaptée Manque d'arguments, de précision ou de cohérence
75 % – Satisfaisant Réponse globalement conforme aux attentes Méthodologie décrite et pertinente Quelques imprécisions ou manques de profondeur
100 % – Très satisfaisant Réponse complète, claire et structurée Méthodologie pertinente, détaillée et adaptée au contexte

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de négocier avec les 3 offres les mieux classées. Les négociations seront formalisées par échanges de courrier.

Le Maître d'Ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 320631300
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr